Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260929-2026_220_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 23 septembre 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yvonnick GOUAULT, Yves RUFFET, Nicolas BESREST.

Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Marie-Sergine BÉZARD, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Gilles BOURRÉ, David BULROT, Myriam CARIMALO, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Catherine DREZET, Fanny EON-SALABERT (*Suppléante de Guy CORBEL, absent*), Nadège FRANÇAIS, Julie GAUDIN, Jean-Luc GOUYETTE, Alain GUILLOT, André HAMON, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Loïc LANDIN, Marine LE BOUEDEC, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Pascal LEBRETON, Marie-Claude LESNÉ, Christophe MARCHAND, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Valérie MORFOUASSE, Michel PESLIER, Antoine RAVARD, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Sylvain RENAUT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Jackie VENTUROLI.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Virginie DEBEGUE donne pouvoir à Alain GUILLOT,
- Samy GOASTER donne pouvoir à Marie-Sergine BEZARD,
- Nicolas LORMEL donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Roland LUCAS donne pouvoir à Anne HERVÉ,
- Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Vanessa GERTSCH, Dominique PORTAL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Paulette BEUREL

Rapport n°2026-220

Membres en exercice : 69 Présents : 61 Absents : 8 Pouvoirs : 4

GRAND CYCLE DE L'EAU ET BIODIVERSITE
PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) ARGUENON 2026-2030

Lamballe Terre & Mer est investie dans la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques via son engagement dans l'accord de territoire du bassin versant de l'Arguenon, porté par le Syndicat

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260929-2026_220_DELIB-DE

Mixte Arguenon-Penthièvre (SMAP). Il est proposé de déployer en parallèle un dispositif de « Paiement pour Service Environnementaux » (PSE) qui s'articulerait autour de 3 axes de progrès :

- Mise en herbe des zones humides
- Gestion durable des haies
- Réduction des pesticides

Le territoire concerné comprend le bassin versant de l'Arguenon amont situé en amont de la prise d'eau potable de la Ville Hatte (12 millions de mètres cubes d'eau potable produits chaque année à destination de 30% de la population costarmoricaine et activités agro industrielles de la région de Lamballe). L'objectif principal de ces mesures est de réduire le risque de pollution de l'eau par des produits phytosanitaires.

Sur ce territoire à forts enjeux (aire d'alimentation de captage prioritaire, zone d'actions renforcée/Directive nitrates, aléas fort à l'érosion…), ce sont 115 exploitations agricoles et une surface agricole utile de 6 500 hectares qui seraient éligibles.

Le dispositif, d'une durée de 5 ans (2026-2031) prévoit une aide aux exploitants (si éligibles et volontaires), à hauteur de 120 €/ha/an, plafonnée à 10 000 €/an/exploitation.

Lamballe Terre & Mer peut règlementairement participer au financement de Paiements pour Services Environnementaux, dans le cadre du régime d'aides SA.55052 (2019/N) et SA.62811 (2021/N) soutenant la "Valorisation des services environnementaux et incitation à la performance environnementale des exploitations", dont les Agences de l'eau et les services de l'État sont autorités d'octroi.

Pour participer au financement des PSE sur l'Arguenon, et afin de définir les modalités de gestion des fonds apportés, Lamballe Terre & Mer doit signer une convention de mandat à passer avec le Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre (SMAP), porteur du dispositif sur le bassin versant de l'Arguenon.

Le montant total estimé s'élève à 1,6 millions d'euros sur 5 ans (2026-2031) soit 320 000 €/an.

Le financement est assuré par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%) et les collectivités (50% avec portage par le SMAP). Dans ce cadre, une contribution de Lamballe Terre & Mer est sollicitée à hauteur de 125 000 € maximum pour les 5 années (2026-2030) du dispositif (soit env. 8% du montant total) :

- Année 1 : 20 000 € maximum
- Année 2 : 20 000 € maximum
- Année 3 : 20 000 € maximum
- Année 4 : 30 000 € maximum
- Année 5 : 35 000 € maximum

Considérant le projet de convention transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la participation financière de Lamballe Terre & Mer au fonds de financement des paiements pour services Environnementaux sur l'Arguenon, à hauteur de 125 000 € sur 5 ans,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les conventions liées, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260929-2026_220_DELIB-DE

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 06/10/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

